

# **CLUB VOITURE DE MONAT**

FAQ pour les Partenaires de Marché

MONAT Global

#### Q. À QUEL MOMENT COMMENCE LE CLUB VOITURE DE MONAT?

R. 1er septembre 2016

#### O. QUELS VÉHICULES FONT PARTIE DU CLUB VOITURE DE MONAT?

R. Les Partenaires de Marché qualifiés peuvent choisir n'importe quel modèle de Cadillac, pourvu que la voiture soit blanche et qu'elle ait 5 ans ou qu'elle soit plus récente. Les locations et les achats sont admissibles.

### Q. COMMENT PUIS-JE ME QUALIFIER POUR LE CLUB VOITURE DE MONAT?

R. Les Partenaires de Marché MONAT doivent maintenir le rang et le statut de « payé à titre de » Mentor de Marché ou plus haut lors de trois mois consécutifs pour se qualifier pour le bonus du Club Voiture de MONAT pour une Cadillac blanche de leur choix. Une fois qualifié, le Mentor de Marché doit maintenir son statut ou plus haut chaque mois pour recevoir le bonus mensuel du Club Voiture de MONAT.

## Q. EST-CE QUE LE MOIS OÙ J'ATTEINS LE TITRE DE MENTOR DE MARCHÉ COMPTE POUR UN DES TROIS MOIS NÉCESSAIRES ?

R. Oui. Atteindre le titre de Mentor de Marché pour la première fois en septembre 2016 ou après septembre 2016 serait considéré comme le premier mois. Lorsque vous avez atteint MM, maintenez le statut de « payé à titre de » MM ou plus haut pour deux autres mois consécutifs. Par exemple, si vous atteignez pour la première fois le titre de MM en septembre 2016, vous devrez maintenir le statut de « payé à titre de » MM ou plus haut en octobre et en novembre pour compléter la qualification et pour recevoir le premier paiement en décembre 2016.

# Q. QUE SE PASSE-T-IL SI J'AI LE STATUT DE « PAYÉ À TITRE DE » POUR DEUX MOIS CONSÉCUTIFS ET QU'ENSUITE, JE MANQUE LE TROISIÈME MOIS?

R. Votre période de qualification va se réinitialiser et vous devrez recommencer la période de qualification de trois mois (note: ceci est seulement valide lors de la période de qualification initiale du club).

#### O. POURQUOI N'ALLEZ-VOUS PAS HONORER LES DEUX MOIS ET ME DONNER UNE PÉRIODE DE GRÂCE?

R. Nous désirons vous protéger pour que vous n'entriez pas dans une obligation financière/pour un véhicule si vous n'êtes pas en mesure de maintenir votre statut et c'est pourquoi les trois mois de constance sont requis. MONAT recommande fortement que vous soyez financièrement à l'aise lorsque vous décidez de signer un contrat pour une location ou pour un achat. En plus des paiements mensuels de prêt ou de location du véhicule, il y aura d'autres frais associés à votre achat. Ils incluent, mais n'y sont pas limités, aux frais d'assurances, d'immatriculation, de licence, d'inspection et l'entretien. Nous voulons que vous soyez complètement à l'aise avec ces frais avant de participer au programme.

### Q. DOIS-JE ACHETER UNE NOUVELLE VOITURE?

R. Non, vous n'avez pas à acheter une nouvelle voiture. L'achat d'une voiture est à votre discrétion, mais la voiture que vous choisissez ne doit pas avoir plus de 5 ans si vous décidez d'acheter. Avant de prendre une décision finale sur l'achat de votre Cadillac, vous devez comprendre le programme en détail. Vous devez lire attentivement le programme et réviser ses lignes directrices avant de signer et de remettre le Formulaire de Déclaration. Ceci est nécessaire avant de participer à ce programme.

# Q. PUIS-JE LOUER UNE VOITURE?

R. Oui, vous pouvez choisir de louer une voiture. Avant de prendre une décision finale sur la location de votre Cadillac, vous devez comprendre le programme en détail. Vous n'êtes pas dans l'obligation de louer ou d'acheter une voiture. Vous devez lire attentivement le programme et réviser ses lignes directrices avant de signer et de remettre le Formulaire de Déclaration. Ceci est nécessaire avant de participer à ce programme.

#### Q. EST-CE QUE LES LOCATIONS EXISTANTES COMPTENT?

R. Le bonus du Club Voiture de MONAT ne peut pas être utilisé pour une voiture déjà achetée ou louée. Le bonus du Club Voiture de MONAT doit être utilisé pour une Cadillac blanche louée ou achetée après le 1er décembre 2016 ou le moment où le Partenaire de Marché atteint son troisième mois consécutif en tant que Mentor de Marché.

CLUB **VOITURE DE MONAT**MONAT

# Q. EST-CE QUE LA LOCATION OU L'ACHAT COMMENCE LE 1ER SEPTEMBRE 2016 OU EST-CE QUE CELA DOIT ÊTRE FAIT APRÈS LA PÉRIODE DE QUALIFICATION DE TROIS MOIS?

R. Le 1er décembre 2016 serait le plus tôt moment où vous pourriez être éligible pour le bonus du Club Voiture de MONAT. Un contrat de location ou d'achat doit être fait le 1er décembre 2016 ou après.

#### O. COMBIEN DE TEMPS PUIS-JE GAGNER LE BONUS DU CLUB VOITURE DE MONAT?

R. Le temps de votre participation au Club Voiture de MONAT est d'un maximum de 48 mois et MONAT ne fera aucun paiement de plus que les 48 paiements de bonus mensuels du Club Voiture de MONAT lors de ce programme. À la fin de ce terme, vous pouvez vous qualifier pour joindre le programme à nouveau en achetant ou en louant un autre véhicule, qui est sujet aux termes et conditions du programme tel qu'il est à ce moment.

## Q. QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE MAINTIENS PAS MON STATUT DE « PAYÉ À TITRE DE »?

R. Si un Partenaire de Marché auparavant qualifié n'atteint pas le statut de « payé à titre de » Mentor de Marché ou Mentor de Marché Administrateur après avoir commencé à recevoir le bonus du Club Voiture, la compagnie va payer le bonus de 500\$ pour un mois de grâce. Chaque Partenaire de Marché est éligible à deux mois de grâce dans une année du calendrier. Ils ne peuvent pas être utilisés pour des mois consécutifs. Avant que le deuxième mois de grâce puisse être utilisé, le Partenaire de Marché doit regagner le statut de « payé à titre de » MM ou plus haut. Les Partenaires de Marché qui reçoivent 750\$ par mois (DEA et DE) qui tombent sous le statut de « payé à titre de » DEA au statut de MM ou MMM seront payés au taux de 500\$. S'ils tombent sous le statut de « payé à titre de » Mentor de Marché, ils auront la même opportunité de grâce mentionnée ci-haut (2 mois dans une année du calendrier, non consécutifs). Les Partenaires de Marché qui reçoivent 1000\$ par mois (DES) qui tombent sous le statut de « payé à titre de » DES seront payés au taux de 750\$ s'ils sont « payés à titre de » DEA ou DE. Si ils tombent du statut de « payé à titre de » DEA au statut de MM ou MMM, ils seront payés au taux de 500\$. S'ils tombent sous le statut de « payé à titre de » Mentor de Marché, ils auront la même opportunité de grâce mentionnée ci-haut (2 mois dans une année du calendrier, non consécutifs). Les paiements de grâce seront seulement payés aux Partenaires de Marché qui ont un statut de « payé à titre de » BMM ou MMA. Si le statut est plus bas que BMM, il n'y aura pas de paiement de grâce.

# Q. PUIS-JE CHOISIR UNE OPTION EN ARGENT?

R. Il n'y a pas d'option en argent.

USA / CANADA 082017  $M \circ N \wedge T^{\circ}$